

MAIRIE de LILLE

4ème division

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE



ll

V
F

CONSEIL D'ADMINISTRATION de L'ECOLE DE PLEIN AIR
DESIRE VERHAEGHE

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe tiendra en cet établissement le LUNDI 29 FEVRIER 1960 à 10 heures précises et dont l'Ordre du jour est détaillé ci-après :

- Bilan de l'exercice écoulé (financement et fonctionnement)
- Financement pour 1960
- Programme des améliorations nécessaires à l'établissement (Projet demandé par le Conseil d'Administration au cours de la séance du 27 février 1959)
- Questions diverses.

l'Adjoint au Maire
délégué à l'Instruction publique
et aux Bibliothèques,

Rachel LEMPEREUR

ECOLE de PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE.

LILLE.

COMPTE-RENDU FINANCIER

de l'EXERCICE 1959.

École de Plein air Désiré Verhaeghe.

Lille.

Fonctionnement.

Exercice 1959.

Désignation du sous-crédit	Crédit alloué	Crédit utilisé	Dépassement	Solde.
Alimentation	6.750.000	6.355.508		414.492.
Blanchisserie	550.000	541.485		8.515
Transports	2.000.000	2.729.426	729.426	
Dépenses diverses. (gaz, électricité, entretien, etc....)	200.000	278.663	78.663	
	9.500.000	9.885.082	808.089	423.007

soit un dépassement de:

385.082.

AUTRES SOUS-CREDITS :

1) Personnel (salaires, charges sociales,
indemnité de surveillance
indemnité au médecin)

10.741.192.

2) Chauffage:

2.134.470.

TOTAL GENERAL:

(sauf entretien des bâtiments).

22.760.744. Fr.

Prix de revient d'une journée-enfant:

Nombre de jours de l'exercice 1959: 178.
Nombre d'élèves inscrits : 204.
Nombre de journées possibles :
élèves: 36312
personnel: 4251
total 40583.

Nombre de journées effectives:

absences des élèves déduites: élèves 33.180
personnel 4 251
total: 37.431

Poucentage d'absences: 8,6 %

	fictif	réel.
Prix alimentation brute:	156 fr	170 fr
Prix transport:	75 fr	82 fr
Prix total:	626 fr	685 fr.

Ventilation du sous-crédit alimentation.

Lait.Fromages .Laitages	I.035.286.	16% du prix de re- vient ali.br.
Pain.	512.531	8%
Boisson (eau minérale)	244.725	4%
Epicerie.	569.236	9%
Beurre.Oeufs.	722.029	11%
Légumes.Fruits	I.161.188	18%
Poissons	273.306	5%
Viandes	I.817.207	29%

Le prix de revient de la nourriture brute est égal à 25 % du prix de
revient total de la journée.

Lille le 8 février 1960.

Le directeur de l'établissement.

<u>DESIGNATION</u>		<u>STOCK AU</u> <u>31/12/58</u>	<u>ACHATS EN</u> <u>1959</u>	<u>SORTIES EN</u> <u>1959</u>	<u>STOCK AU</u> <u>31/12/59</u>
Lait pasteurisé entier	l.	0	6960	6960	0
Lait Idéal Reneau	l.	0	6561	6513	48
Fromage blanc	kg.	0	678	678	0
Yaourt	p.	0	8176	8176	0
Petits Suisses	p.	0	10102	10102	0
Fromage St Paulin	kg.	0	70,9	70,9	0
Fromage de Hollande	kg.	0	132,9	132,9	0
Crème de Gruyère	p.	208	5876	6019	665
Gruyère Comté	n.	0	98,850	98,850	0
Rumilly	p.	0	486	486	0
Beurre	kg.	0	679	679	0
Oeufs	p.	0	1770	1770	0
Evian	b.	2000	6650	7814	846
Chicorée	kg.	2	27	28	1
Café	kg.	1,250	23,250	23,750	8,750
Biscuits	kg.	3,400	69,7	73,1	0
Cacao	kg.	1	79	71	9
Cakéoma	kg.	6	52	53	5
Confitures	kg.	58,5	495	527,5	26
Lentilles	kg.	0,500	30	19,5	11
Gâteaux Philbée	p.	675	0	675	0
Madeleines	p.	0	6530	6530	0
Farine	kg.	8	10	14	4
Flageolets verts	kg.	0	51,500	48	3,500
Huile	l.	1	175	160	16
Pain d'épices	kg.	5	20	25	0
Kougatines	1/2 tines	13,5	24	51,25	6,25
Maizéna	kg.	4,5	1	3,5	2

<u>DESCRIPTION</u>		<u>MOIS DE</u> <u>21/12/21</u>	<u>MOIS DE</u> <u>1922</u>	<u>MOIS DE</u> <u>1922</u>	<u>MOIS DE</u> <u>21/12/21</u>
Margarine	kg.	3	282	285	0
Sucre en morceaux	kg.	21	340	315	45
Sal fin	kg.	10	175	175	10
Sardines	boite 4/1	3	124	110	17
Vinaigre	l.	6	40	45	1
Congolais	kg.	0	8	8	0
Pâtes alimentaires	kg.	49	349	305,5	14,5
Petits Pois	boite 5/1	4	40	44	0
Poivre	kg.	0,200	1	1,200	0
Cornichons	kg.	0	10	9	1
Epinards	boite 5/1	5	40	45	0
Sucre cristallisé	kg.	14	430	422,5	21,5
Extrait tomates	kg.	6	5	6	5
Tenimalt	kg.	28	0	7	21
Moutarde	kg.	3	24	24	0
Riz	kg.	21,5	112	100	0,5
Pain	kg.	0	7245	7245	0
Oranges	kg.	0	1922,3	1922,3	0
Pamplemousses	kg.	0	143	143	0
Bananes	kg.	0	494	494	0
Clémentines	kg.	0	439,8	439,8	0
Citrons	kg.	0	59,5	59,5	0
Pommes	kg.	0	907,2	907,2	0
Raisins	kg.	0	97	97	0
Cerises	kg.	0	74	74	0
Pêches, Prunes	kg.	0	64,5	64,5	0
Poires	kg.	0	120	120	0

<u>DESIGNATION</u>		<u>STOCK AU</u> <u>31/12/58</u>	<u>ACHATS EN</u> <u>1959</u>	<u>SORTIES EN</u> <u>1959</u>	<u>STOCK AU</u> <u>31/12/59</u>
Porreaux	kg.	0	543,5	0	543,5
Endives	kg.	0	118	118	0
Laitues	kg.	0	199	199	0
Concombres	kg.	0	13	13	0
Carottes	kg.	0	960	960	0
Bettleraves rouges	kg.	0	340	340	0
Choux	kg.	0	394	394	0
Céleris	p.	0	280	280	0
Radis	b.	0	198	198	0
Petits pois frais	kg.	0	25	25	0
Tomates	kg.	0	587,2	587,2	0
Laitues	dz.	0	60	60	0
Pommes de terre	kg.	525	8630	8809	350
Ail, Oignons, Condi- ments			divers	divers	
Jambon	kg.	0	500,250	500,250	0
Roti de boeuf	kg.	0	950,050	950,050	0
Braisé et poitrine de lard	kg.	0	557,5	557,5	0
Blanquette de veau	kg.	0	74	74	0
Roti de veau	kg.	0	78,050	78,050	0
Gigot d'agneau	kg.	0	82,9	82,9	0
Salami	kg.	0	5	5	0
Roti de cheval	kg.	0	557,480	557,480	0
Huile pour frites	l.	0	165	165	0
Poissons	kg.	0	800	800	0



Procès-verbal de la réunion du 29 février 1960

Etaient présents:



Mme LEMPEREUR, Adjoint au maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux bibliothèques, Présidente,
M. CHEYSSAC, Inspecteur de l'enseignement, représentant M. l'Inspecteur d'Académie,
MM. ARQUEMBOURG et LANDREA, Conseillers Municipaux
M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division
M. le Dr. FAUVEL, Inspecteur départemental des Services de Santé scolaire et Universitaire,
M. SERGEANT, Chef du Bureau des Ecoles,
M. le Dr. POREZ, Médecin de l'Ecole
et M. J. FONTAINE Directeur de l'Etablissement

S'étaient excusés :

M. le Recteur
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire
M. DECOTTIGNIES, Conseiller Municipal
M. CAMELOT d°
M. MINNE d°
M. le Secrétaire Général de la Mairie
M. le Docteur PARIENTIER, Médecin du Centre de Rééducation physique

Madame la Présidente demande que l'on fixe la périodicité des réunions du Conseil d'Administration. Il est décidé que celui-ci se réunira ordinairement chaque année en avril et novembre et extraordinairement à l'appel de son président. Pour 1960, la réunion de février tient lieu de celle d'avril.

La séance est ouverte sur l'ordre du jour.

Compte rendu financier

M. FONTAINE présente le compte rendu financier (voir annexe I).

Il donne des précisions sur la manière dont sont faits les appels d'offre et les marchés et précise que des indexations sont prévues pour permettre la livraison à l'école de denrées d'une qualité irréprochable.

Le C.A. approuve ce compte rendu et donne quitus au directeur sur son compte de gestion.

Compte rendu de fonctionnement

204 élèves inscrits. 8,6 % d'absences si l'on tient compte des longues absences (2 et 3 mois) pour placement dans des établissements de cure. M. l'Inspecteur note que ceci étant, la fréquentation apparaît excellente.

a) compte rendu médical. Il a été pratiqué au cours de 1959:

681 examens médicaux par le Docteur POREZ
189 examens ophtalmologiques
189 examens oto-rhino-laryngologiques par des spécialistes de l'Hygiène scolaire et universitaire.

191 radio-photos par les soins de la Croix-Rouge.

15 visites aux dispensaires anti-tuberculeux,

390 examens podologiques par le D. PARMENTIER.

L'ensemble des élèves ont bénéficié de 3.635 séances de R.U.V.

46 cartes-lettres ont été adressées aux familles les invitant à faire pratiquer les examens complémentaires et éventuellement à faire soigner les déficiences sensorielles constatées.

III enfants présentant des déformations scoliotiques ou cyphoscoliotiques non fixées ont fréquenté avec profit le Centre de Rééducation physique fonctionnant dans l'établissement.

b) Résultats. Le tableau suivant donne les résultats obtenus au seul critère du poids. Il est commenté par le Dr. POREZ qui précise la relativité des chiffres par rapport à l'âge des enfants qui s'échelonne de 7 à 12 ans.

1 enfant n'a grossi que de 150 gr.

2 ont grossi de plus de 1 Kg.

3 " de plus de 1,500 Kg.

20 " de plus de 2 Kg.

42 " de plus de 2,5 Kg.

48 " de plus de 3 Kg.

40 " de plus de 3 Kg,500

14 " de plus de 4 Kg.

15 " de plus de 4 Kg,500

10 " de plus de 5 Kg.

5 " de plus de 6 Kg.

5 " de plus de 7 Kg.

5 " de plus de 8 Kg.

Il est à noter que pendant les vacances de Noël et de Pâques, 82 % des enfants, manquant à leur régime de régularité, maigrissent de 0,200 à 1,5 Kg. et qu'il y a lieu de compenser cette perte à chaque rentrée avant d'enregistrer un nouvel accroissement.

Les résultats obtenus dans le développement général de l'enfant et dans son épanouissement sont constatés par les maîtres, les médecins et les parents qui échangent leurs points de vue au cours de réunions trimestrielles suivies avec beaucoup d'intérêt.

QUESTIONS DIVERSES.

a) Indemnités de logement : Le personnel enseignant à l'E.P.A. et titulaire du C.A.E.P.A. est assimilé aux maîtres de C.C. du 1er groupe. A ce titre il doit bénéficier de l'indemnité de logement au tarif des assimilés. Les démarches nécessaires seront faites par les services de la IVième Division.

b) Cuisine. Matériel : L'accord du C.A. est donné au directeur pour entrer en relation avec le Service des travaux afin de faire l'acquisition sur le budget de l'école d'un appareil à passer potages et purée. (dépense envisagée de l'ordre de 800 N.Fr.)

c) Personnel municipal : Le directeur fait état de l'absence prolongée pour maladies dûment constatées de trois membres du personnel de cuisine. Il insiste pour que le remplacement de ces 3 agents soit rapidement effectué.

d) Centres aérés : Pour éviter de priver les enfants des centres aérés maternels fonctionnant à l'E.P.A. des lits de repos durant la dernière semaine des vacances, le Directeur est invité à faire l'acquisition d'un deuxième jeu de 200 toiles

e) Demande d'ouverture de classe spéciale. L'Association des Paralysés de France a demandé à ce que soit ouverte à l'E.P.A. une classe spéciale dite de transition et

.../...

réservée aux enfants terminant en cours d'année scolaire leur séjour dans les établissements de rééducation et ne pouvant reprendre tout de suite les classes ordinaires. La demande sollicite les mêmes avantages pour les enfants des communes limitrophes de Lille.

Considérant que ce genre de classe existe à l'Institut départemental des Sourds et Muets de Ronchin, le C.A. ne peut, faute de locaux, donner un avis favorable à cette demande.

f) Classe de Perfectionnement. A une demande du Dr. FAUVEL et après une intervention du Dr. POREZ, au sujet du recrutement des enfants pour l'E.P.A., M. CHEYSSAC, Inspecteur départemental de l'Enseignement indique que les circonstances de recrutement font qu'une classe à double orientation : plein-air-perfectionnement, existe en fait et qu'il est souhaitable que sa reconnaissance comme telle en devienne officielle. Il reste bien entendu qu'elle ne pourra être alimentée en effectif que par le propre recrutement de l'E.P.A. et avec des élèves admis à l'E.P.A. et dépistés tardivement comme retardés mentaux.

g) Participation financière mensuelle. 5 élèves ayant plus de cinq absences consécutives non justifiées par un certificat médical demandent cependant la défalcation des sommes qui auraient pu être payées en trop. Après examen de leur cas, le C.A. rejette ces demandes.

h) M. LANDREA demande qu'une visite de l'établissement ait lieu au cours de chaque réunion de C.A. Il en sera désormais ainsi, décide le C.A.

i) Internat; Le C.A. étudie longuement la proposition faite par le directeur de créer au sein de l'E.P.A. un petit internat de dépannage d'une quinzaine de lits, réservé exclusivement aux enfants fréquentant l'école et pour lesquels des conditions de vie imprévues à l'admission nécessitent le placement hors de la famille pour un temps relativement court. Dans deux ou trois ans, un pareil internat, accroissant considérablement l'oeuvre sociale de l'établissement sans répercussion sensible sur les charges financières, pourrait être ouvert avec un éducateur logé. Il serait extrêmement profitable sur le plan de l'efficacité. La présidente, ayant fait la synthèse des diverses suggestions proposées par les membres du C.A., suggère qu'une sous-commission mette la question au point et rédige un rapport que le Conseil d'Administration examinerait au cours d'une prochaine réunion.

Aménagements à prévoir à l'E.P.A.

Le rapport annexe II adressé à Mme la Présidente et proposé par le Directeur et le Conseil des maîtres fait état des difficultés rencontrées pour mener à bien la tâche qui leur est confiée.

Après avoir assisté à la présentation sur plan des améliorations souhaitées, le C.A. se propose d'en faire faire l'étude par les Services Techniques de la Ville à l'intention des Commissions compétentes mais déjà il renouvelle avec insistance son désir de voir procéder d'urgence aux travaux de peinture et à l'aménagement des douches dont l'utilisation présente un danger constant pour les enfants.

A 12h. 10, l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente lève la séance.

P.J. 2 rapports annexes.
I. Compte rendu financier.
II. Proposition de travaux.

ECOLE de PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE
LILLE

RAPPORT ANNEXE 1.

COMPTE-RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1959.

Fonctionnement

Exercice 1959

Désignation du sous-crédit	Crédit alloué	Crédit utilisé	Dépassement	Solde
Alimentation	6.750.000	6.335.508		414.492
Blanchisserie	550.000	541.485		8.515
Transports	2.000.000	2.729.426	729.426	
Dépenses diverses. (gaz, électricité, entretien, etc...)	200.000	278.663	78.663	
	9.500.000	9.885.082	808.089	423.007

soit un dépassement de : 385.082.

AUTRES SOUS-CREDITS :

1°) Personnel (salaires, charges sociales,
indemnité de surveillance
indemnité au médecin) 10.741.192

2°) Chauffage : 2.134.470

TOTAL GENERAL : 22.760.744 Fr
(sauf entretien des bâtiments.)

Sommes reversées par les familles : 2.848.400
par le personnel : 447.190 pour frais de repas.

soit un débours net de 19.465.154 Fr

Prix de revient d'une journée-enfant :

Nombre de jours de l'exercice 1959 : 178

Nombre d'élèves inscrit : 204

Nombre de journées possibles :

élèves : 36312

personnel : 4251

total 40583

Nombre de journées effectives :

absence des élèves déduites : élèves 33.180

personnel 4.251

total : 37.431

Pourcentages d'absences : 8,6 %

	fictif	réal.
Prix alimentation brute :	156 Fr	170 Fr
Prix transport :	75 Fr	82 Fr
Prix total :	626 Fr	685 Fr

Ventilation du sous-crédit alimentation.

Lait.Fromages. Laitages	1.035.286	16% du prix de revient ali.br.
Pain.	512.531	8%
Boisson (eau minérale)	244.725	4%
Epicerie	569.236	9%
Beurre.Oeufs	722.029	11%
Légumes. Fruits	1.161.188	18%
Poissons	273.306	5%
Viandes	1.817.207	28%

Le prix de revient de la nourriture brute est égal à 25 % du prix de revient total de la journée.

Lillele 8 Février 1960

Le directeur de l'établissement,

DESIGNATION	STOCK AU 31/12/58	ACHATS EN 1959	SORTIES EN 1959	STOCK AU 31/12/59
Lait pasteurisé				
entier : l.	0	6960	6960	0
Lait Idéal Reneau : l.	0	6561	6513	48
Fromage blanc : kg.	0	678	678	0
Yaourt : p.	0	8176	8176	0
Petits Suisses : p.	0	10102	10102	0
Fromage St Paulin : kg.	0	70,9	70,9	0
Fromage de Hollande : kg.	0	132,9	132,9	0
Crème de Gruyère : p.	808	5876	6019	665
Gruyère Comté : n.	0	98,850	98,850	0
Rumilly : p.	0	486	486	0
Beurre : kg.	0	679	679	0
Oeufs : p.	0	1770	1770	0
Evian : b.	2000	6650	7814	846
Chicorée : kg.	2	27	28	1
Café : kg.	1,250	23,250	23,750	0,750
Biscuits : kg.	3,400	69,7	73,1	0
Cacao : kg.	1	79	71	9
Cakéoma : kg.	6	52	53	5
Confitures : kg.	58,5	495	527,5	26
Lentilles : kg.	0,500	30	19,5	11
Gâteaux Philbée : p.	675	0	675	0
Madeleines : p.	0	6530	6530	0
Farine : kg.	8	10	14	4
Flageolets verts : kg.	0	51,500	48	3,500
Huile : l.	1	175	160	16
				.../...

DESIGNATION		STOCK AU 31/11/58	ACHATS EN 1959	SORTIES EN 1959	STOCK AU 31/12/59
Pain d'épices	: kg :	5	20	25	0
Nougatines	: ½ livre :	13,5	24	31,25	6,25
Maïzena	: kg :	4,5	I	3,5	2
Margarine	: kg :	3	282	285	0
Sucre en morceaux	: kg :	21	340	315	46
Sel fin	: kg :	10	175	175	10
Sardines	: boîte :	3	124	110	17
	: 4/I :				
Vinaigre	: l. :	6	40	45	I
Congolais	: kg :	0	8	8	0
Pâtes alimentaires	: kg :	49	349	385,5	12,5
Petits Pois	: boîte :				
	: 5/I :	4	40	44	0
Poivre	: kg :	0,200	I	1,200	0
Cornichons	: kg :	0	10	9	I
Epinards	: boîte :				
	: 5/I :	5	40	45	0
Sucre cristallisé	: kg :	14	430	422,5	21,5
Extrait tomates	: kg :	6	5	6	5
Tonimalt	: kg :	28	0	72	21
Moutarde	: kg :	3	24	24	3
Riz	: kg :	21,5	112	100	3,5
<hr/>					
Pain	: kg :	0	7245	7245	0
<hr/>					
oranges	: kg :	0	1922,3	1922,3	0
Pampleousses	: kg :	0	143	143	0
Bananes	: kg :	0	494	494	0
Clémentines	: kg :	0	439,8	439,8	0
Citrons	: kg :	0	59,5	59,5	0
Pommes	: kg :	0	907,2	907,2	0
Raisin	: kg :	0	97	97	0
Crrises	: kg :	0	74	74	0
Pêches, Prunes	: kg :	0	64,5	64,5	0
Poires	: kg :	0	120	120	0
Poireaux	: kg :	0	543,5	0	543,5
Endives	: kg :	0	118	118	0
Laitues	: kg :	0	199	199	0
Coneombres	: kg :	0	13	13	0
Carottes	: kg :	0	960	960	0
Betteraves rouges	: kg :	0	340	340	0
Choux	: kg :	0	394	394	0
Céleris	: p. :	0	280	280	0
Radis	: b. :	0	198	198	0
Petits pois frais	: kg :	0	25	25	0
Tomates	: kg :	0	587,2	587,2	0
Laitues	: dz. :	0	60	60	0
Pommes de terre	: kg :	525	8630	8800	350
Ail, Oignons, Condi- ments			divers	divers	
<hr/>					
jambon	: kg :	0	500,250	500,250	0
Roti de boeuf	: kg :	0	950,050	950,050	0
					.. / ..

<u>DÉSIGNATION</u>		<u>STOCK AU</u>	<u>ACHATS EN</u>	<u>SORTIES EN</u>	<u>STOCK AU</u>
		<u>31/12/58</u>	<u>1959</u>	<u>1959</u>	<u>31/12/59</u>
Braisé et poitrine	:	:	:	:	:
de lard	: kg	0	557,5	557,5	0
Blanquette de veau	: kg	0	74	74	0
Roti de veau	: kg	0	78,050	78,050	0
Gigot d'agneau	: kg	0	82,9	82,9	0
Salami	: kg	0	5	5	0
Roti de cheval	: kg	0	557,480	557,480	0
Huile pour frites	: l.	0	165	165	0
	:	:	:	:	:
Poissons	: kg	0	800	800	0
	:	:	:	:	:

RAPPORT ANNEXE II

Suggestions pour une amélioration des conditions de travail et pour un meilleur rendement à l'École de Plain air Desiré Verhaeghe, à Lille.

Avant-projet demandé au Directeur de l'École par le Conseil d'Administration le 27 février 1959, et à lui, soumis, le 29 février 1960

CH. I - Exposé des motifs.

CH. II - Amélioration des bâtiments.

Ch. III - Extension de l'Action Sociale de l'École.

CHAPITRE I

Exposé des motifs

Lors de sa dernière réunion, le 27 février 1959, le Conseil d'Administration de l'École de Plein Air, après avoir constaté les résultats obtenus dans le domaine de la revalorisation physique, intellectuelle et caractérielle des élèves, grâce à l'organisation mise en place par l'Administration Municipale, s'est penché sur le problème des améliorations indispensables au maintien de l'efficacité de cette organisation et plus particulièrement sur la nécessité absolue d'apporter aux bâtiments existants des transformations rendues nécessaires par les conditions d'implantation de l'École et **par l'extension de la ville autour et dans les terrains primitivement affectés à celle-ci.**

Les constatations faites sont consignées dans le rapport ci-joint.

I°) Les enfants, déficients physiques, pour la plupart mal logés, ont besoin à l'école de calme. Roger Salengro avait à dessein installé son E.P.A. à la périphérie de la ville. Le calme manque aujourd'hui:

- l'autoroute et le boulevard périphérique amènent un accroissement considérable de circulation autour de l'école.

- la présence de bâtiments scolaires proches occasionnent des bruits de cyclo-moteurs pétaradant aux heures où le calme est le plus nécessaire (12h. - 13h.30)
- diminution de la superficie du parc (habitations - école maternelle).

En conclusion : Les siestes sont remuantes, les enfants ne s'y reposent pas facilement. Les classes "côté rue" sont sans cesse troublées par le va-et-vient incessant des voitures et des camions, et les trépidations se font sentir jusque dans les locaux.

2^o) Les enfants ont besoin de stabilité et de sécurité dans l'organisation de leurs activités. Or, un enfant se déshabille en moyenne 3 fois par jour en 3 endroits différents :

- à la salle d'éducation physique
- à la salle médicale, soit pour l'examen médical ou les Rayons Ultra-Violet
- à la salle des douches.

L'architecture actuelle de l'Ecole ne permet pas de modifier cet état de choses.

En conclusion : Il en résulte de nombreuses perturbations dans la vie scolaire et les occasions de perte de vêtements et de temps sont nombreuses.

3^o) Les enfants ont besoin d'un minimum de confort pour l'acquisition des habitudes d'hygiène. Or, les installations s'y prêtent mal.

- pour se rendre aux W.C. ou aux lavabos (situés les uns et les autres aux deux extrémités opposées de la cour) les élèves doivent affronter bien souvent la pluie et le vent, aucun passage abrité ne conduisant aux endroits sus désignés.
- les préaux, largement ouverts, sont orientés de telle manière qu'en cas de pluie, les vents dominants en rendent l'utilisation impossible.
- les sorties de douches se trouvent à un endroit particulièrement venté et des enfants sortant sans transition des vestiaires chauffés, se trouvent en plein courant d'air et souvent s'enrhument.

Les parents, qui ont constaté cet état de choses au cours de réunions de parents, sollicitent souvent, de ce fait la dispense de douches, bienfaitantes par ailleurs

4^o) Les enfants ont besoin de Sécurité. Depuis 1931 des demandes ont été adressées à cet égard à l'Administration pour remédier à un certain nombre de causes d'accidents.

- les angles vifs des poteaux en ciment soutenant les dalles des préaux sont extrêmement dangereux.
- les salles de douches, au sol lisse et en contrepenche, restent le souci majeur des maîtres. Pas un jour où l'on n'ait à déplorer une chute, malgré les précautions prises. Il faut ajouter que le réceptacle des eaux usées des douches se trouvant surélevé de 30 centimètres par rapport au reste de la salle, ces chutes sont particulièrement dangereuses, l'enfant touchant toujours l'arête avec la tête.
- la circulation dans les salles de sieste est absolument impossible, les lits y sont serrés les uns contre les autres. Il s'en suit une difficulté de surveillance, un inconfort pour les enfants et une source de contagion au moment des épidémies infantiles.

5^o) Les enfants ont besoin de détente dans un contexte éducatif. Or aucune

- installation couverte de plein air n'est prévue, qui permettrait de faire certaines classes dehors, même par temps maussade.

- aucune salle de travail manuel n'existe et la salle de classe devient vite la salle "à tout faire" perdant ainsi son cachet de propreté et de netteté indispensable à une classe d'E.P.A.
- la salle de cinéma et de projection, qui pourrait servir de salle de rythmique et de jeu dramatique, est utilisée par le second professeur d'Education physique, qui n'a pas d'installations propres; impossible dès lors d'utiliser des moyens d'enseignement audio-visuels.

Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air D. Verhaeghe, informé de cet état de choses et après l'avoir vérifié au cours d'une visite, a demandé au Directeur de l'Ecole de présenter un rapport destiné à l'Administration Municipale pour étude, rapport mettant en relief les remèdes, qui pourraient être apportés.

Voici des suggestions qui pourraient être proposées aux Services techniques et faire l'objet d'un programme de travaux répartis sur plusieurs années et conçus de telle sorte que les améliorations apportées concourent toutes à la réalisation d'un ensemble répondant aux besoins énoncés plus haut.

A sa création en 1931, l'Ecole de Plein Air D. Verhaeghe était à l'avant garde des conceptions dans le domaine du plein air. Trente ans après, elle se doit de modifier certains de ses aspects même architecturaux pour rester digne des réalisations de l'Administration Municipale. L'effort considérable consenti par le Conseil Municipal pour assurer à l'établissement un fonctionnement, qui reste un des plus remarquables en France sur le plan social, ne peut être complètement efficace que s'il est mené de pair avec une réalisation matérielle renouvelée.

CHAPITRE II.

Aménagement des Bâtiments.

I- CONSTRUCTION DE GALERIES LATÉRALES le long des classes et des salles de sieste, à l'emplacement actuel des marquises, avec installation dans ces galeries de lavabos, de porte-serviettes et de W.C.

- les galeries permettraient une circulation facile par mauvais temps

l'accès aux postes d'eau

l'accès aux W.C. par mauvais temps.

- les galeries constitueraient une protection contre les bruits de la rue en isolant davantage les classes.

- les W.C. situés en bout de galeries seraient très accessibles.

N.B. Les galeries seraient situées sur les couloirs du sous sol où circulent les collecteurs d'eau et les tuyaux de chauffage.

De ce fait, elles seraient excavées et l'installation de lavabos et du chauffage en serait facilitée. Il en serait de même pour les W.C. et la pose de fosses septiques ne présenterait pas de difficultés majeures.

II - REALISATION, dans la cour côté rue, D'UN ENSEMBLE SANITAIRE comprenant:

- I - une salle de rééducation physique
- 2 - une salle d'éducation physique
- 3 - une salle de rayons ultra-violet et un bureau d'infirmière
- 4 - une salle de douches
- 5 - un déshabilleur
- 6 - quelques W.C.

- 1.- la salle de rééducation physique existe et est en parfait état.
- 2.- la salle de douches existe. Son sol serait revêtu d'un dallage strié destiné à éviter les chutes et à corriger les contre pentes. Les pommes seraient réparties sur le périmètre de la salle et les radiateurs centralisés.
- 3.- Le déshabilleur existe. Il recevrait un couvre sol en bulgomme de manière à le rendre plus confortable.
- 4.- Des W.C. seraient installés à proximité de ce déshabilleur (voir croquis) et leur accès serait facile de quelque endroit où l'on se trouve.
- 5.- La salle de rayons ultra-violetts serait installée dans la moitié de l'actuelle salle des lavabos. En effet, quelques lavabos muraux seraient maintenus en usage à cause de la proximité des W.C., mais les autres seraient démontés pour être replacés dans les galeries signalés plus haut.

Une salle d'examen médical et un bureau d'infirmière serait également installés dans cette salle, qui ne feraient pas double emploi avec l'actuel cabinet médical, mais qui permettraient une surveillance sanitaire plus active des enfants de la part de l'infirmière.

Pour ce faire, il serait juste nécessaire de changer une fenêtre pour la remplacer par une fenêtre plus basse.

- 6.- L'actuel préau serait en partie fermé, en haut par des vitrages, en bas par un petit mur sur une partie de la longueur, au milieu par des grandes fenêtres guillotines permettant une très large aération.

Cette salle deviendrait la salle d'éducation physique ordinaire.

EN CONCLUSION : La réalisation d'un tel ensemble, outre qu'il ne demande que peu de transformations permettrait de supprimer :

- les nombreux déshabillages des enfants
- les courants d'air à la sortie des douches
- les multiples déplacements

III - REALISATION, dans la cour côté "Observatoire", D'UN ENSEMBLE "ACTIVITES EDUCATIVES" comprenant

- 1 - une salle de cinéma, de projections, de jeu dramatique et de rythmique
- 2 - une salle de sieste supplémentaire pour alléger les effectifs des salles actuelles
- 3 - une salle de travaux manuels où seraient réunies les différentes activités "salissantes" de l'Ecole (modelage, rotin, peinture, marionnettes etc...)
- 4 - quelques W.C.

Là aussi peu de transformations pour atteindre ce résultat.

- 1.- La salle de cinéma, avec sa cabine, existe. Pas de transformation.
- 2.- la salle de sieste supplémentaire se tiendrait dans la moitié de la salle actuelle des lavabos.
- 3.- La salle des travaux manuels ne serait autre que le préau aménagé comme son symétrique de l'autre cour.

EN CONCLUSION : Cet ensemble "Activités Educatives" pallierait au manque actuel de salles d'activités organisées en conformité avec le programme des E.P.A.

IV - CONVERSION EN PREAU de l'emplacement actuel des W.C. Les W.C. inesthétiques placés au milieu des cours seraient démontés (en subsisteraient 4 seulement) et l'emplacement deviendrait un préau couvert. (Le toit paraît, en effet, en excellent état.)

On pourrait envisager seulement d'en clôturer 2 côtés en briques de verre pour la protection contre les vents.

V - INSTALLATION D'UNE MARQUISE ETROITE à l'extérieur, autour des salles à manger

.../...

pour permettre le passage abrité d'une cour à l'autre.

VI - AMELIORATION DANS LES CLASSES :

- les sols des classes pourraient être recouverts d'un couvre parquet insonorisant, permettant aux élèves d'y séjourner en tenue vestimentaire léger et d'y circuler en chaussons ou pieds nus, comme cela se pratique dans les Aéria de Forêt Noire.
- des meubles/^{simples} de rangement pourraient être confectionnés le long de certains murs pour la mise en place de livres, documents, matériel indispensables à l'enseignement individualisé des E.P.A.

Note spéciale : L'état actuel des locaux nécessite une intervention urgente de l'administration municipale afin que soit autorisée la réfection indispensable.

(les boiseries commencent à pourrir par manque de peinture, les huisseries sont souvent séparées des murs par des interstices par où souffle le vent, les douches sont la plupart du temps inondées.)

CHAPITRE III

Extension de l'action sociale de l'Ecole.

Motifs : Il arrive fréquemment que des cas sociaux nous soient signalés (enfants dont les parents meurent subitement, maladie grave d'un parent nécessitant la séparation des enfants, accouchement de la maman).

Bien souvent ces cas ne peuvent recevoir sur le plan lillois de solution rapide. Il arrive aussi que les enfants soient obligés de quitter l'école de plein air et d'être placés dans des conditions qui ne correspondent pas à celles qu'un éducateur puisse attendre.

L'absence d'un petit internat de dépannage est bien souvent à déplorer.

Solution : Dans un avenir peut-être plus lointain que celui des réalisations demandées ci-contre, mais dans le même ordre d'idées, il semble qu'il soit facile de prévoir à l'école de plein air, sans aucune construction ni aménagements nouveaux, un internat de dépannage d'une quinzaine de lits.

Le prix de journée des enfants pris en charge dans ces conditions ne serait que très faiblement plus élevé que celui de l'externat actuel la plupart des frais généraux restant les mêmes.

M A I R I E D E L I L L E

4ème division

ECOLE DE PLEIN AIR
DESIRE VERHAEGHE

POUR INFORMATION



C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N
DE L'ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'école de plein air Désiré Verhaeghe tiendra en cet établissement le samedi 26 novembre 1960 à 9 h.30 précises et dont l'ordre du jour est détaillé ci-après :

- Travaux en cours. Visite de l'établissement.
- Rentrée 1960-1961: problèmes de fonctionnement.
- Statistiques d'action sanitaire et sociale de l'établissement depuis sa réouverture.
- Organisation du Service de Rééducation et d'Education physique selon les normes des Inspections intéressées.
- Questions diverses.

l'Adjoint au Maire
délégué à l'Instruction publique
et aux Bibliothèques

Rachel LEMPEREUR

école de plein air Désiré VERHAEGHE

Conseil d'Administration

procès-verbal



REUNION du 26 NOVEMBRE 1960

Etaient présents :

- Mme LE PEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction publique et aux Bibliothèques,
Présidente,
M. le Docteur ALLIEN, Directeur régional des Services de Santé Scolaire et Universitaire,
représentant M. le Recteur,
M. ARQUEMBOURG, conseiller municipal
M. LANDREA, conseiller municipal
M. DECOTTIGNIES, conseiller municipal
M. BRACQ, Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports,
M. le Docteur PARLENTIER, Directeur du Centre de Rééducation Physique,
M. TRICOTTEUX, chef de la 4ème division,
M. SERGEANT, chef du Bureau des Ecoles,
M. le Docteur POREZ, Médecin de l'école de plein air,
M. FONTAINE, Directeur de l'école de plein air

S'étaient excusés :

- M. l'Inspecteur d'Académie,
M. CHEYSSAC, Inspecteur primaire de Lille VII,
M. le Docteur DEPAUX, Adjoint au Maire
M. le professeur MINNE, conseiller municipal
M. CAMELOT, conseiller municipal,
M. le Secrétaire général de la Mairie.

Les membres du Conseil d'Administration procèdent à une visite détaillée de l'établissement, visite au cours de laquelle ils constatent la remise en service des salles de douches complètement rénovées.

Mme la Présidente fait part du désir de l'Administration municipale de poursuivre complètement la restauration de l'école suivant le plan d'ensemble présenté au cours d'une précédente réunion.

M. le Docteur ALLIEN, qui estime que les salles de siestes sont insuffisantes, apprend que le plan d'amélioration en prévoit d'autres.

Mme la Présidente aimerait voir disparaître les quelques maisons-taudis qui occupent encore un coin du parc de l'école apportent, dans un cadre que l'on voudrait rendre agréable, une note inesthétique et créent une cause certaine d'insalubrité. Elle fera, auprès du Service du Contentieux et de M. le Maire, les démarches qui s'imposent à ce sujet.

Education et rééducation physique à l'école de plein air

MM. les Inspecteurs des Services de Santé Scolaire et Universitaire et de la Jeunesse et des Sports avaient manifesté leur intention de revoir, d'un commun accord, le fonctionnement du Centre de Rééducation physique de Lille dans sa liaison avec l'école de plein air. De nombreux points furent précisés :

1) Il fut rappelé que le choix des enfants admis à l'école de plein air et devant fréquenter le Centre de Rééducation physique incombe au médecin de l'école. Les statistiques des six dernières années montrent que ce pourcentage est d'environ 50% ,

...../.....

2) dans toute la mesure du possible et pour satisfaire aux demandes formulées par MM. les Inspecteurs primaires successivement responsables de l'école de plein air, il est souhaitable que les élèves de l'école de plein air, qui doivent également fréquenter le centre de rééducation physique le fassent de préférence au cours des après-midi.

En conséquence, ces élèves bénéficieront de l'intervention du centre de rééducation physique dans les conditions suivantes :

le professeur du centre de rééducation physique leur consacrerá quatre après-midi et deux matinées par semaine. Il réservera trois heures aux élèves de la classe de perfectionnement et, si le médecin-directeur du centre de rééducation physique le juge utile, une heure et demie à des enfants classés "cas spécial". Son horaire hebdomadaire sera donc de seize heures,

la salle où fonctionne le centre de rééducation physique sera disponible deux matinées par semaine et pourra accueillir des élèves d'autres écoles selon entente à réaliser avec les inspections responsables.

Internat

Le projet établi par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 29 février 1960 et soumis à l'Administration municipale préconisait l'extension de l'action sociale de l'école de plein air par la création d'un petit internat de dépannage propre à accueillir les enfants inscrits dans l'établissement et pour lesquels des difficultés familiales imprévues lors de leur admission, nécessiteraient la séparation provisoire d'avec la famille. (deuil, accouchement de la maman dans les familles nombreuses etc...)

L'Administration municipale demandant une étude sérieuse du projet, Mme LEMPEREUR propose, la constitution d'une sous-commission d'étude comprenant des représentants de la 4ème division, des Travaux et des finances, auxquels seraient adjoints le Docteur ARQUEMBOURG, le Docteur ALLIEN et le directeur de l'école.

Cette sous-commission serait chargée de présenter, au cours d'une séance ultérieure, un rapport introductif détaillé.

M. le Docteur ALLIEN fait cependant remarquer que la création d'un internat, même de faible capacité d'accueil et de fonctionnement temporaire, nécessitera l'agrément des Services de la Santé, agrément qui implique des conditions d'installation et de fonctionnement semblables à celles d'un internat plus important et permanent.

Examens médicaux pratiqués chez les spécialistes :

Désormais, les élèves seront transportés au Centre Médical Scolaire pour être examinés par les spécialistes. Lors de l'établissement du prochain marché conclu avec la C.G.I.T. pour le transport journalier des élèves, de leur domicile à l'école et vice-versa, une clause sera adjointe quant à ces quelques transports annuels supplémentaires.

Classe de perfectionnement de l'école

La classe de perfectionnement, comportant, cette année, seize élèves fonctionne normalement. Son recrutement est assuré parmi les enfants désignés pour fréquenter l'école de plein air et dépistés tardivement comme débiles mentaux. La commission médico-pédagogique présidée par M. l'Inspecteur CHEYSSAC étudie les dossiers de ces enfants dès la rentrée de septembre. Les tests et fixation des quotients intellectuels sont pratiqués par M. le docteur FRIART qui a bien voulu se charger de ce service.

D'autre part et afin d'équiper au mieux cette classe destinée à des enfants présentant une double déficience, un crédit spécial de 2.500 NF a été octroyé. Il est destiné à l'achat d'un matériel de rééducation. Cette attribution - qui ne saurait être évoquée à titre de précédent - revêt un caractère absolument exceptionnel.

Problèmes de fonctionnement :

a) le crédit alloué pour 1960 s'avère suffisant. Pour 1961, le directeur a demandé une reconduction du même ordre sauf en ce qui concerne le sous-crédit "blanchisserie" qui devrait être augmenté de 10% pour faire face aux nouvelles obligations créées par le décret préfectoral autorisant une hausse de même importance,

b) le système de collecte de la participation financière des familles par versement à la Trésorerie ou au C.C.P. du régisseur a donné toute satisfaction.

c) conformément au désir exprimé par le Conseil d'Administration, il a été procédé à l'achat d'un deuxième jeu de deux cents toiles pour lits de repos afin d'assurer sans interruption la sieste pendant le fonctionnement des centres aérés maternels. Le paiement en a été effectué sur le crédit de fonctionnement alloué à l'école

d) des travaux de peinture seront incessamment entrepris. D'autres travaux plus importants et causant une gêne sensible dans le service suivront. Le directeur et son personnel prendront toutes dispositions pour sauvegarder, dans toute la mesure du possible, le bon fonctionnement de l'école et des services annexes, toutefois, ils formulent le voeu que les travaux entrepris soient conduits avec le maximum de célérité durant les vacances (Pâques et été).

A douze heures, la séance est levée. La présentation des statistiques d'action sanitaire et sociale de l'établissement depuis sa réouverture ne présentant aucun caractère d'urgence et ne réclamant aucune décision du Conseil d'Administration, elle est reportée à une séance ultérieure.

J E U N E S S E E T S P O R T S

S O U S - C O M M I S S I O N D U C O N S E I L D ' A D M I N I S T R A T I O N D E L ' E C O L E D E P L E I N A I R



REUNION du 8 FEVRIER 1961



Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, Présidente,
M. LUSSIEZ, Adjoint au Maire
M. BRACQ, Inspecteur, Chef du Service départemental de la Jeunesse et des Sports,
docteur FAUVEL, Médecin Inspecteur départemental de la Santé Scolaire et Universitaire,
docteur PARMENTIER, Directeur du Centre de Rééducation Physique de Lille,
M. VANCRAENENBROECK, Professeur au Centre de Rééducation Physique de Lille,
M. ALVOET, Attaché au Service départemental de la Jeunesse et des Sports,

assistaient également à la réunion :

M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème division,
M. SERGEANT, Chef du 1er bureau de la 4ème division,
Mme ROTSAERT, Secrétaire de la 4ème division,

-o-o-oo-o-

Mme LEMPEREUR situe, d'ouverture, l'objet de la réunion : l'implantation, à Lille, d'un véritable CENTRE de REEDUCATION PHYSIQUE bien outillé pour sa tâche puis, ultérieurement, de sous-centres répartis, aussi judicieusement que possible, dans les différents secteurs de la ville.

M. B RACQ, après avoir évoqué les inconvénients que présente l'installation, actuelle et toute provisoire, du Centre à l'école de plein air Désiré Verhaeghe, notamment une situation excentrique et des déplacements fatigants imposés aux élèves qui doivent le fréquenter, préconise le déplacement des moniteurs de rééducation éminemment préférable; mais seulement possible si un nombre suffisant d'heures justifie l'adoption de cette méthode.

Le local qui abriterait ce centre principal, s'il ne peut être trouvé à l'intérieur du groupe scolaire Alexandre Desrousseaux en cours d'édification ainsi que l'avait envisagé M. BRACQ, pourrait très bien être l'école maternelle RUAULT, sise à l'angle des rues du Réduit et Frédéric Mottez qu'une délibération du Conseil municipal désaffecterait après absorption, par ledit groupe, des écoles maternelles du quartier.

M. BRACQ dit encore que la ville de Lille compte davantage - et nettement - d'enfants justiciables de rééducation physique que Valenciennes, ville retenue comme terme de comparaison, où onze sous-centres fonctionnent et il énonce sa conviction que l'Administration de la Jeunesse et des Sports participerait, en contribution appréciable, à une telle organisation.

Pour conclure, il déclare que l'essentiel du problème réside dans la création d'un poste supplémentaire de professeur - ceux qui exercent actuellement pouvant, jusqu'à nouvel ordre, effectuer les heures supplémentaires nécessaires - le matériel initialement indispensable existant et pouvant être regroupé puis installé dans le centre principal.

..../...

Mme LEMPEREUR détaille les possibilités qu'offrirait l'école RUAULT transformée pour l'aménagement de bureaux, de salles affectées à des disciplines diverses, de lavabos convenables, de cour de détente et, lorsque M. LUSSIEZ suggère d'installer un plateau d'évolution dans l'enceinte, l'unanimité se fait pour déclarer que le choix de ce bâtiment serait le plus judicieux de par sa situation et ses possibilités tout au moins aussi longtemps qu'un centre spécialement conçu pour satisfaire des besoins accrus demeurerait en projet.

Sur cette dernière notion d'importance à conférer au centre principal, M. BRACQ observe que la solution idéale n'est pas d'amener tous les enfants au coeur de l'organisation; mais plutôt, compte tenu des difficultés et du caractère onéreux du ramassage, de créer successivement, au fur et à mesure des possibilités ouvertes, des sous-centres de quartier suivant un ordre qui déterminerait la constatation préalablement faite quant à l'urgence d'intervention.

M. VANCRAENENBROECK, qui connaît tout particulièrement la complication engendrée par le transport des élèves vers un centre unique, insiste sur cette nécessité de palier l'inconvénient par la multiplication rationnelle des sous-centres.

Le docteur PARMENTIER évoque les classes de perfectionnement qui fonctionnent dans certaines écoles primaires et Mme LEMPEREUR dit combien il est regrettable que les quartiers les plus peuplés soient le moins bien dotés dans ce domaine et que, sur dix-neuf classes de perfectionnement créées, la rééducation physique n'en touche que quatre et la rééducation psychomotrice une seule.

Différents points de vue sur l'emplacement des sous-centres à équiper se confrontent et certaines écoles sont particulièrement citées : Cabanis, Renan, Anatole France et Ferdinand Buisson notamment.

Il importe, selon Mme LEMPEREUR, d'éviter, par l'établissement d'un calendrier d'utilisation des locaux, qu'il y ait chevauchement entre les horaires d'éducation physique et de rééducation physique. Rappelant un entretien qu'elle eut avec M. le Recteur d'Académie, elle rapporte l'intention de ce dernier de souligner au Ministère les besoins du Département du Nord dans cette branche de la protection scolaire.

Le docteur FAUVEL, donnant son accord à la solution des sous-centres de secteur, précise que la rééducation physique ne revêt pas un caractère obligatoire et qu'elle n'est pas incluse dans les programmes scolaires. Parlant de l'installation actuelle du Centre de rééducation à l'école Désiré Verhaeghe, il déclare qu'il y a là une hérésie et que, dans les conditions présentes, le rendement sera toujours très réduit. A sa question qui tend à savoir si l'éducation physique est pratiquée dans toutes les écoles primaires publiques, M. BRACQ répond affirmativement ajoutant, toutefois, que, si elle était plus généralement poussée, la nécessité de réduire certains sujets diminuerait sensiblement.

Au docteur PARMENTIER qui les sollicite, le docteur FAUVEL apporte des précisions visant les groupes dans lesquels sont répartis les sujets examinés par les soins du Service de Santé Scolaire et Universitaire et il dégage nettement que les parents gardent toute liberté de préférer le docteur de leur choix au moniteur scolaire pour l'application des conseils qu'ils ont reçus. La rééducation physique, répète-t-il, ne conservera son caractère facultatif qu'autant qu'elle sera dispensée en dehors des heures de classe.

Sur ce dernier point, les avis sont partagés. Pour certains, la rééducation pratiquée après que l'enfant est sorti de l'école va vers la faillite; mais le docteur FAUVEL pose nettement que son rôle se limite absolument au dépistage des enfants à réduire sans pouvoir de notifier une obligation aux parents? Le texte officiel que détient M. VANCRAENENBROECK est examiné et il n'impose aucune disposition à ce sujet. Le choix est laissé : ou pratiquer la rééducation durant les heures de classe ou après la classe.

Mme LEMPEREUR et M. BRACQ disent tout l'avantage qui se dégage du remplacement de l'instituteur - qui a naturellement tendance à réserver une priorité aux matières intellectuelles du programme - par un moniteur, appointé par la Ville, qui redonne à ces exercices physiques toute l'importance qu'ils requièrent, à cette gymnastique qui, si elle est correctement exécutée, amoindrira le besoin de recourir à la rééducation.

Après examen des divers aspects que présente encore la question qui fait l'unique objet de l'ordre du jour, les interlocuteurs se trouvent d'accord, pour souhaiter que l'école RUAULT soit retenue comme centre principal de rééducation physique, que le matériel existant, regroupé et, le cas échéant révisé, soit convenablement réparti et que M. VANCRAENENBROECK recherche les établissements où il serait le plus opportun d'ouvrir un centre secondaire. Cette formule étant valable, bien entendu, au moment où l'école RUAULT pourra être libérée.

Si l'importance prise par la rééducation physique réorganisée le justifie, un nouveau poste de professeur sera créé plutôt que de recourir au régime des heures supplémentaires effectuées par les professeurs déjà en place. Face à cette réorganisation et selon les besoins il sera demandé de créer un nouvel emploi de moniteur d'éducation physique plutôt que de faire effectuer des heures supplémentaires par les professeurs en fonction.

Mme LEMPEREUR verra, enfin, les questions qu'il convient de soumettre, d'une part à M. le Recteur et, de l'autre, à l'Administration municipale.

Séance levée à 11 heures 50.

le Chef de la 4ème division,

la Présidente,

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 13 JUIN 1961 à 9 h 30.



Etaient présents :

Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, déléguée à l'Instruction Publique et aux Bibliothèques, Présidente.
M. DUMA, Inspecteur d'Académie, Président de séance,
M. LANDREA, Conseiller Municipal,
M. CAMELOT, Conseiller Municipal,
M. FAUVEL, Directeur Départemental des Services de Santé Scolaire et Universitaire,
M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division,
M. SERGEANT, Chef du 1er Bureau de la 4ème Division,
M. POREZ, Médecin de l'Ecole.
M. PARMENTIER, Médecin-Directeur du Centre de Rééducation Physique,
M. FONTAINE, Directeur de l'établissement.

S'étaient excusés :

M. le Recteur d'Académie,
M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire,
M. le Professeur MINNE, Conseiller Municipal,
M. le Docteur ARQUEMBOURG, Conseiller Municipal,
M. CHEYSSAC, Inspecteur Primaire de Lille VII,
M. DECOTTIGNIES, Conseiller Municipal,
M. GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie.

M. l'Inspecteur d'Académie, dont c'est la première visite à l'Ecole, se fait indiquer tous les postes de fonctionnement et prend contact avec le personnel de l'établissement.

Mme la Présidente ouvre ensuite la séance sur l'ordre du jour, après avoir offert la Présidence à M. l'Inspecteur d'Académie qu'elle remercie de sa présence.

1°- COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1960

Préalablement à l'étude, il est remis à chaque membre présent le compte rendu financier annexé que M. FONTAINE commente.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil d'Administration donne quitus au directeur.

2°- ETUDE STATISTIQUE sur la situation sociale des enfants reçus à l'école de 1955 à 1961.

Le document joint en seconde annexe fait apparaître l'efficacité de l'Ecole de Plein Air sur le plan de l'aide apportée à la revalorisation des enfants et apporte la preuve que ce sont les familles modestes ou nécessiteuses qui sont bénéficiaires de l'effort financier consenti par l'Administration Municipale.

3°- QUESTIONS DIVERSES.

a) Le manoeuvre de l'Ecole de plein air, en congé d'accident de travail pour une longue durée, sera suppléé par une femme de service intermittente du Bureau des Ecoles.

Désormais, les vitres seront nettoyées deux fois par an par l'entreprise retenue par le Service d'Architecture. (la demande lui sera transmise.)

Le directeur signale qu'à l'expiration du congé de maladie du manoeuvre titulaire, son poste pourrait avantageusement être transformé en poste de femme d'entretien.

b) M. FONTAINE expose encore qu'en cas d'appel de candidatures, pour un poste dont le titulaire devra être en relations directes avec les enfants, (convoyeuses par exemple) il serait souhaitable que ce fût lui qui indique aux candidates le genre de travail attendu.

c) Les travaux en cours amélioreront sérieusement le fonctionnement et l'aspect de l'école de plein air. Afin de témoigner la reconnaissance des administrations municipales et académiques aux promoteurs de cet établissement, le directeur propose que les ailes intérieures des galeries nouvellement construites reçoivent les noms des docteurs ARQUEMBOURG et POREZ. S'agissant de dénominations intérieures non touchées par le règlement ministériel en la matière, M. l'Inspecteur d'Académie et Mme LEMPEREUR donnent leur accord, les membres présents s'associent à ce désir de manifester de la reconnaissance à ces deux médecins.

Séance levée à 11 h 55.

Com
Ecole de Plein Air

MAIRIE DE LILLE

MAIRIE de LILLE
11 DEC 1962
BUREAU DU
SECRETARE GENERAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



IV ième Division.

Lille le 8.12.62.



M'excuser
fait par téléphone
aupres de M. Gricotte
qui s'en charge
14/12/62

Ecole de Plein air *Référence à rappeler* D. Verhaeghe.

Lille

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein air qui était prévue pour le mardi 11 décembre 1962 à 9 h.30 ne pourra avoir lieu ce jour en raison de la session du Conseil général.

Elle est reportée au :

SAMEDI 15 DECEMBRE 1962. à 9h.30

à l'Ecole de Plein air.

Je vous prie d'excuser ce contretemps tardif et espère avoir le plaisir de vous rencontrer à cette séance de travail.

Vous trouverez -ci -joint les documents financiers qui seront soumis à votre étude.

Veuillez agréer mes sentiments distingués.

Mme R. Lempereur.
Présidente du Conseil d'administration de l'Ecole D. Verhaeghe
Adjoint délégué à l'Instruction Publique
et aux Bibliothèques.

IMP. MAHU - CHEVALER - LILLE

Ecole de Plein air Désiré Verhaeghe.

Lille.

Compte-rendu financier de l'exercice 1961.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : Exercice 1961.

Désignation du s/crédit	en stock au 31.12.60	Dépenses en 1960	en stock au 31.12.61	Différence
Alimentation	4038.27	63024.17	3883.31	63179.13
Blanchisserie		4951.58		4951.58
Transports		28428.45		28428.45
Dépenses diverses				
équipement et divers:		2027.79		2027.79
gaz et électricité (4trimestres).		3040.40		3040.40
Chauffage:		28618.45		28618.45
Personnel: (salaires, char- ges sociales, indemnité au médecin et de surveil- lance).		107449.86		107449.86
Total:	4038.27	237540.70		237695.66

Total des sommes reversées :

a) par les familles: 32282.00
b) par le personnel: 4380.50
soit 36662.50

Dépenses effectivement prises en charge par la ville:

237695.66 - 36662.50 = 201033.16

Crédit Alimentation:

Pain	: 5579.75	soit	8.5%
Beurre, oeufs Lait, From.	17169.00	soit	27%
Epicerie	: 6198.71	soit	10%
Viandes	: 20724.22	soit	32.8%
Légumes	8945.50	soit	14%
Boissons	2147.04	soit	3.5%
Poissons:	2647.48	soit	4.2%
Total	63411.70	100%	

Dépenses d'alimentation = 22.5% du budget total.

Prix de revient d'une journée -enfant:

Nombre de journées de l'exercice	175.	
Nombre d'enfants :	200	
Pourcentage des absences :	4.3%	
Nombre de journées-enfant :	35.000	
Nombre pondéré:	32.500	
Prix de revient journée alimentation brute:		1.80
" " pondéré:		1.91
Prix de revient journée transport:		0.81
" " pondéré:		0.87
Prix de revient journée entretien:		3.36
" " pondéré:		3.60
PRIX DE REVIENT TOTAL JOURNÉE-ENFANT:		6.80
PRIX DE REVIENT JOURNÉE-ENFANT pour l'Administration:		6.00

Inventaires et consommation denrées en 1961.

Denrées	Bes.	Stock au I.I.61	Achats au cours de 1961	Quantités u- tilisées en 1961	Stock au 3I.I2.61
Abricots	kg	0	50	50	0
Bananes	kg	0	784	784	0
Bett. rouges	Kg	0	326	326	0
Beurre	Kg	0	748	748	0
Boeuf Braisé	Kg	0	470	470	0
Cacao	Kg	32	80	59	53
Café	Kg	I	22	22.250	0.750
Cakéoma	Kg	4.750	27	22.700	9.050
Carottes	Kg	0	670	670	0
Chicorée	Kg	13.500	20	20.500	19.000
Choux	Kg	0	240	240	0
Chicons	Kg	0	III	III	0
Cerises	Kg	0	36.500	36.500	0
Celeris	T.	0	70	70	0
Choux-fleurs	Dz.	0	244	244	0
Citrons	Kg	0	42	42	0
Clémentines	Kg	0	159	159	0
Confitures	Kg	377	325	318.5	383.5
Cornichons	Kg	18.500	15	8.250	25.250
Crèmes de gruyère	p.	90	5830	4712	758
Cristaux soude	Kg	50	50	69	31
Evian	b.	150	8000	7170	980
Epinards frais	kg	0	80	80	0
Epinards Boites	5/I	3	I	4	0
Farine	kg	2	II	I2	I
Fromage blanc	Kg	0	766	766	0
Fromage Hollan.	KG	0	161.800	161.800	0
From.St.Paulin	Kg	0	36	36	0
From.Pet.Gervais	p.	0	2304	2304	0
From.Gruyère	Kg.	0	102.350	102.350	0
Filets Saurs	Kg	0	30	30	0
Haricots	Kg	139.000	0	108	31
Huile Lesieur	L.	95	220	177	138
Huile Cheval	L.	0	65	65	0
Jambon	Kg.	0	478.100	478.100	0
Jus de fruit	b.	174	0	127	47
Lait pasteurisé	l.	0	6530	6530	0
Lait Coopevelt	l.	10	6204	6214	0
Laitue	Dz.	126	126	126	0
Lentilles	kg.	17	70	55	32
Macédoine	5/I	2	58	31	29

Denrées	Des	Stock au I.I.6I	Achats au cours de 196I	Quantités u- tilisées en 196I	Stock au 3I.I2.6I
Margarine	kg.	0.500	352	329	23.500
Moutarde	kg	II	35	35	II
Gaufrettes	p.	0	3600	3I20	480
Madeleines	p;	0	9240	9240	0
Haricorts verts	kg	0	I8	I8	0
Navets	kg	0	66	66	0
Oeufs	p.	0	550	550	0
Oranges	kg	0	I780	I780	0
Pâtes	kg	220.500	320	405	I35.500
Pêches	kg	0	II8	II8	0
Poireaux	b.	0	II77	II77	0
Pommes	kg.	0	I88I	I38I	0
Radis	dz.b.	0	I3	I3	0
Raisin	kg	0	82	82	0
Petits pois frais	kg	0	I78	I78	0
Petis pois boites	5/I	7	0	7	0
Poissons frais	kg	0	25 II4	25 II4	0
Poissons croquet.	P.	0	7390	7390	0
Riz Riz	kg	98.250	50	75.750	68.500
Petits Beurre	kg	0	70.500	69.000	I.500
Poivre	kg	0.800	I.500	I.800	0.500
Nougatines	Kg	83.500	43.200	I05.850	20.850
Sardines	kg4:4	77	48	6I	64
Savon blanc	kg	0	4.800	3.200	I.600
Sel fin	kg	50	I20	I20	50
Pommes de terre	kg	0	9I34	9I34	0
Tomates extrait	b4/I.	22	30	4I	II
Sucre en morceaux	kg	I75	250	3I9	I06
Sucre cristallisé	kg	203	I50	I99	I54
Tartelettes	p.	0	225	225	0
Tranches glacées	p.	0	445	445	0
Roll-mops	p.	0	200	200	0
Salami	Kg	0	I2.450	I2450	0
Veau	kg	0	2I2.500	2I2.500	0
Roti boeuf	kg	0	905.900	905.900	0
Roti Cheval	kg	0	703	703	0
Pain	kg	0	7592	7592	0
Sunlight	p.	76I	720	677	804
Tomates	kg	0	4I7	4I7	0
Javel	l	0	4I	4I	0
Vinaigre	L	20	50	2I	5I
Tonimalt	kg	2I	0	3	I8
Teepol	l	I52	200	I96	I56



Réunion du 15 Décembre 1962



Charré
↓

Etaient présents :

- Mme LEMPEREUR, Adjoint au Maire, délégué à l'Instruction publique et aux Bibliothèques, Présidente;
- M. CHEYSSAC, Inspecteur départemental de l'Enseignement du 1er degré, représentant M. TREFFEL, Inspecteur d'Académie;
- M. ARQUEMBOURG, Conseiller municipal;
- M. CAMELOT, Conseiller municipal;
- M. LANDREA, Conseiller municipal;
- M. SALTEL, Inspecteur départemental de Lille/I;
- M. TRICOTTEUX, Chef de la 4ème division;
- M. SERGEANT, Chef du 1er bureau de la 4ème division;
- M. le Docteur PARMENTIER, Directeur du Centre de Rééducation Physique;
- M. le Docteur POREZ, Médecin de l'école;
- M. FONTAINE, Directeur de l'école.

S'étaient excusés :

- M. le Recteur d'Académie;
- M. le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire;
- M. DECOTTIGNIES, Conseiller municipal;
- M. le Professeur MINNE, Conseiller municipal;
- M. GRANGEON, Secrétaire général de la Mairie;
- M. DUTHOIT, inspecteur départemental de l'Enseignement du 1er degré.

---ooo0ooo---

Mme la Présidente ouvre la séance sur l'ordre du jour.

I - Compte-rendu financier

Les membres du C.A. ayant reçu, avant la réunion, le document financier, ils sont priés d'intervenir sur les points qui leur sembleraient appeler une précision. A la demande de M. CAMELOT, les chiffres sont comparés à ceux de l'exercice 1960, et de ce rapprochement se dégage une légère augmentation du prix de la nourriture brute (0,20 par jour) et une légère diminution du prix de revient journalier.

Les postes budgétaires restent sensiblement les mêmes en importance que dans les exercices écoulés.

Le C.A. approuve le compte-rendu financier.

II - Conditions de rentrée 1962/1963

Les Services de Santé Scolaire et Universitaire ont, avec leur attention habituelle, procédé au recrutement judicieux des élèves; ils ont mis à la disposition de l'école les spécialistes d'oto-rhino et d'ophtalmologie dont les conclu-

sions ont reçu une application immédiate par l'appareillage de plus de 30 élèves en ophtalmologie et par des soins d'oto-rhino à une cinquantaine d'autres. La rentrée s'est ainsi effectuée dans d'excellentes conditions. Il est répondu affirmativement à M. le Docteur ARQUEMBOURG qui demande si la vaccination B.C.G. est pratiquée sur les enfants. L'opération se réalise dans le cadre de la législation en vigueur et par les soins du Centre Médico-Scolaire.

III - Fonctionnement de l'école

Les élèves de l'école ont été les bénéficiaires des services pratiques de l'Institut Régional d'Orientation scolaire et du Centre de Formation Académique des maîtres de plein air. Grâce à ces organismes qui avaient sollicité la possibilité de faire effectuer à l'E.P.A. les travaux pratiques de leurs stagiaires, celle-ci a profité des services de 2 professeurs d'orientation scolaire et d'une psychologue scolaire. Plusieurs dizaines d'enfants présentant des difficultés d'ordre mental ou caractériel et fréquentant l'école par suite d'une déficience physique prédominante, ont pu être suivis de près et leurs parents ont apprécié, au cours des entretiens, les possibilités qui sont désormais offertes.

Les réunions de parents ont connu leur habituel succès, groupant, sous la présidence de Mme LEMPEREUR, près de 300 parents, attentifs aux conseils pratiques et réalistes qui leur étaient prodigués pour l'éducation de leurs enfants.

IV - Questions diverses

a) départ en retraite du concierge : Une cérémonie sera organisée par les soins de la 4ème division; y participeront les personnels de cette division et de l'école de plein air.

b) Remplacement du concierge : Des modifications sont intervenues, depuis quelques années, dans le rôle de ce dernier : le chauffage du pavillon médical est assuré, depuis 2 ans, par la Compagnie Générale de Chauffage. Ce cabinet médical a été transféré et remplacé par une salle de sieste et ces changements appellent une révision des charges du concierge. Ses attributions nouvelles tiendront compte de l'intérêt de l'école et seront fixées après consultation de M. le Chef de la 4ème division et du Chef de l'établissement. Le logement de fonction de concierge sera vraisemblablement libéré dans le courant du mois de janvier et, jusqu'à là, le nouveau concierge sera dispensé de service de nuit.

c) Appels à la concurrence : Le Directeur explique comment sont réalisés les appels à la concurrence et démontre, chiffres à l'appui, combien les résultats obtenus jusqu'ici ont été bénéfiques. Le prix de la viande, indexé sur le cours des Halles de Paris, a nettement diminué au cours des derniers mois profitant de la baisse au départ. Il propose de reconduire purement et simplement les conditions en cours, extrêmement intéressantes. M. TRICOTIEUX pense qu'administrativement il est préférable de procéder à de nouveaux appels; cette manière plus régulière d'opérer sera donc adoptée et de nouveaux appels seront lancés dès que possible.

d) Télévision : En vue de capter le programme de Télé-Enseignement, un appareil récepteur d'émissions télévisées sera attribué à l'école par imputation de la dépense sur les fonds Barangé.

e) Récupération des participations familiales : Certaines familles dont les enfants ont fréquenté l'école les années précédentes sont débitrices à l'égard de

la Ville de Lille de sommes comprises entre 60 et 300 NF. Pour les récupérer, M. le Trésorier principal a dû mettre en oeuvre le processus des poursuites dont certaines ont atteint le stade de la saisie. Pour faciliter la récupération de ces sommes, une entrevue a eu lieu entre le Directeur de la Caisse d'allocations familiales et M. FONTAINE, ceci en accord avec M. le Trésorier principal. L'institution d'un prêt, récupérable sur les Allocations familiales a été suggérée pour libérer les familles en cause de cette dette et éviter les poursuites. M. TITTELIN, Directeur de la C.A.F., étudie la question.

D'autre part, certaines familles ne pouvant jouir de la gratuité ont cependant des difficultés pour payer les 20 NF mensuels de participation et laissent, en dépit de la vigilance de la Trésorerie, s'accroître le retard à s'acquitter. Or, l'Administration répugne à décider l'exclusion pure et simple avant d'avoir épuisé les moyens de persuasion. C'est pourquoi le directeur de l'école a demandé le concours d'assistantes sociales des divers services pour conseiller ces quelques parents dans l'ordonnance de leurs dépenses et les inciter à donner une priorité à l'entretien de leur enfant à l'E.P.A.

f) Prix des repas à l'école de Plein Air :

Mme LEMPEREUR annonce que, prochainement, le montant de la participation familiale sera majoré. Il se pourrait que l'on s'orientât vers 30 à 32 NF par mois au lieu de 20. Il est souhaitable, toutefois, de ne pas perdre de vue que l'effort de la Ville (d'après un examen de 1600 dossiers) porte sur 83 % de familles nécessiteuses ou modestes.

Le directeur souhaite que lorsqu'il s'agira d'augmenter le prix des repas pris par le personnel enseignant, il soit demandé à l'Administration municipale de tenir compte des tâches qui sont exigées de ce personnel : manger à la table des enfants, couper la viande à une vingtaine d'entre eux, les servir et leur apprendre à se servir, intervenir auprès des anorexiques, pratiquer, enfin, à l'égard des déficients une psychologie de l'alimentation et de l'ambiance à table, tâches qui nécessitent études, informations et disponibilité permanente dépassant de loin la simple surveillance et qui ne sont pourtant rétribuées que sur le taux de la simple surveillance. Les Conseillers municipaux présents proposent que le prix des repas des personnels soit augmenté dans la même proportion que celui des enfants.

g) Visite des nouveaux aménagements :

Avant de se séparer, les membres du C.A. visitent les galeries nouvellement installées et pourvues de sanitaires. Cette première tranche d'amélioration favorise grandement la vie de la moitié des élèves de l'école. Les travaux sont parfaitement réalisés et donnent toute satisfaction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à II heures.

MAIRIE DE LILLE.

4ième Division.

ECOLE DE PLEIN AIR

DESIRE VERHAEGHE.



CONSEIL d'ADMINISTRATION de L'ECOLE DE PLEIN AIR .

Je vous saurais gré de bien vouloir assister à la réunion que le Conseil d'Administration de l'Ecole de plein air Désiré Verhaeghe tiendra en cet établissement le mardi 10 Décembre 1963 à 9 h.30 précises et dont l'ordre du jour est détaillé ci-après:

- Bilan financier de l'exercice 1962 (voir annexe).
- Statistiques d'action sanitaire et sociale.
- Questions diverses.

L'Adjoint au Maire
délégué à l'Instruction publique
et aux Bibliothèques.

Rachel Lempereur.

Ecole de Plein air Désiré Verhaeghe.

Lille.

Compte-rendu financier de l'exercice 1962.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT : Exercice 1962.

Désignation du s/crédit	en stock 31.12.61	Dépenses en 1962	en stock 31.12.62	Différence
Alimentation	3883.31	70729.51	3343.06	71269.76
Blanchisserie		5461.87		5461.87
Transports		31711.05		31711.05
Dépenses diverses:				
équipement et divers		4115.81		4115.81
électr. Gaz:		4953.83		4953.83
Chauffage:		34000.00		34000.00
Personnel:				
trait. indemn.		138768.07		138768.07
charg.soc.				
Total:	3883.31	289740.14	3343.06	290280.39

Total des sommes reversées par les familles et
le personnel:

35805,10

Dépenses effectivement prises en charge par la ville:

290280.39 - 35805.10 =

25447529.

ECOLE DE PLEIN AIR DESIRE VERHAEGHE



PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe s'est réuni dans le Cabinet du Directeur de l'Etablissement le mardi 10 décembre 1963 à 9 h 30, sous la présidence de Madame LEMPEREUR, Adjoint au Maire.

Etaient présents :

- MM. TREFFEL, Inspecteur d'Académie en résidence à Lille, Président de séance,
QUIQUALPOIX, Inspecteur adjoint à l'Inspecteur d'Académie,
le Docteur ERBIB, Médecin Inspecteur départemental adjoint à M. l'Inspecteur
régional des services médicaux et sociaux,
le Docteur ARQUEBOURG, Conseiller Municipal,
A. LANDREA, Conseiller Municipal
CHEYSSAC, Inspecteur départemental primaire (Lille VII),
SALTEL, Inspecteur départemental primaire (Lille I),
SALIER, Inspecteur départemental primaire (Lille V),
Mme le Docteur CHEVAL, Médecin de Secteur des services médicaux et sociaux,
chargé du service médical de l'Ecole de Plein Air,
M. le Docteur PARMENTIER, Directeur du Centre de Rééducation Physique,
TRICOTTEUX, Chef de la 4ème Division,
SERGEANT, Chef du 1er Bureau de la 4ème Division,
FONTAINE, Directeur de l'Ecole de Plein Air Désiré Verhaeghe.

Etaient excusés :

- MM. le Recteur de l'Académie de Lille,
le Docteur DEFAUX, Adjoint au Maire,
CAELOT, Conseiller Municipal,
DECOTTIGNIES, Conseiller Municipal,
le Professeur LIMME, Conseiller Municipal,
GRANGEON, Secrétaire Général de la Mairie,
DUTHOIT, Inspecteur départemental primaire (Lille VI).

I - COMPTE RENDU FINANCIER DE L'EXERCICE 1962

Le compte-rendu financier de l'exercice 1962 était annexé à la convocation adressée à tous les membres du Conseil d'Administration.

Les graphiques dressés par le directeur de l'Etablissement permettent en outre de suivre la progression des dépenses au cours des trois dernières années.

De l'étude des documents précités, il ressort :

a) Nourriture brute - trois repas par jour

- le prix de revient journalier et par enfant se situe présentement à 1 f 94, soit une hausse de 0 f 34 en trois ans ;

.../

b) Transport des élèves

- l'augmentation est de l'ordre de 0 f 05 pour la même période

c) Prix de revient de la journée - enfant

- en trois ans, il est constaté une augmentation de 1 f 60, consécutive à l'accroissement des frais de personnel, de chauffage et des hausses précitées.

Compte tenu de la valeur des menus établis, M. l'Inspecteur d'Académie souhaiterait connaître le prix de revient exact du repas servi le midi, préparation comprise.

M. FONTAINE estime qu'il se situe à 3 F 00 environ ; au cours du prochain exercice ce prix de revient sera toutefois très exactement évalué.

Mme LEMPEREUR observe que dans le prix d'un repas doit entrer également le coût de la surveillance minutieuse et intelligemment informée de la psychologie de "l'enfant à table".

Le compte-rendu financier est adopté par le Conseil d'Administration

II - COMPTE-RENDU SANITAIRE -

Le Conseil d'Administration est informé des observations consignées fin 1962, par M. le Docteur POREZ, médecin attaché à l'école de plein air Désiré Verhaeghe depuis sa fondation en 1931, et récemment décédé.

On enregistre notamment une augmentation moyenne de poids de 3 kgs 500 par élève, au cours des neuf mois de fonctionnement de l'établissement qui compte 200 enfants de 7 à 12 ans.

M. les Docteurs ARQUEMBOURG et ERBIB précisent que cette augmentation de poids se situe ordinairement entre 1 Kg 800 et 2 Kgs.

M. FONTAINE souligne que les élèves admis à l'école sont, pour la plupart, anorectiques ; ils profitent durant tout leur séjour dans l'établissement, d'une alimentation hygiénique bien présentée et appropriée à leurs besoins ; l'augmentation de leur poids est progressive, donc durable contrairement à ce qui est parfois constaté chez les enfants ayant bénéficié d'un séjour en colonie de vacances.

Mme LEMPEREUR salue Mme le Docteur CHEVAL, désignée par les services médicaux et sociaux de l'Éducation Nationale pour assurer le contrôle médical des élèves de l'école de Plein air Désiré Verhaeghe et la remercie d'avoir bien voulu s'acquitter de cette tâche depuis le départ de M. le Docteur POREZ.

III - QUESTIONS DIVERSES

a) Dénomination d'une aile des bâtiments de l'établissement

Le 13 Juin 1961, le Conseil d'Administration de l'école de plein air avait réservé un avis favorable à la proposition de M. le Directeur relative à la dénomination des ailes intérieures de l'établissement.

.../

Au cours de sa réunion du 2 Avril 1962, l'Administration Municipale avait pensé qu'il convenait de laisser cette question en suspens. M. FONTAINE souhaite qu'une partie des bâtiments intérieurs puisse être dénommée "Aile Docteur POREZ" en hommage à ce praticien récemment décédé. Cette proposition fait l'objet d'un avis très favorable de la part de M. l'Inspecteur d'Académie et, à l'unanimité, le Conseil d'Administration de l'Ecole de Plein air prie Mme LAMPEREUR d'être son interprète auprès des membres des Commissions municipales compétentes pour qu'une suite favorable soit réservée à ce projet.

b) Conseils de classe

Depuis la rentrée scolaire, des conseils de classe fonctionnent le mercredi matin à l'école de plein air Désiré Verhaehe.

Le Directeur, le maître de classe, le médecin, l'assistante sociale, la psychologue scolaire et, le cas échéant, un représentant des services de l'Institut régional d'Orientation scolaire étudient le cas que présente chacun des enfants en séjour à l'école.

Ils suivent leur développement et tirent éventuellement les conclusions qu'imposent la connaissance plus approfondie de chaque cas.

c) Centres aérés - Garderies maternelles

Le service d'Architecture pourrait être à même de faire procéder aux travaux de peinture de la cuisine, des réfectoires et de la lingerie, au cours des vacances de Pâques 1964. Les centres aérés et garderies maternelles habituellement organisés à cette époque ne pourraient dès lors fonctionner normalement.

Mme LAMPEREUR et M. le Chef de la 4ème Division aviseront en temps opportun.

d) Participations des familles aux frais de séjour de leurs enfants à l'Ecole de Plein Air - Paiements irréguliers.

M. le Trésorier Principal rencontre certaines difficultés pour obtenir le règlement des sommes dues par certaines familles, malgré la mise en oeuvre des moyens de coercition dont il dispose.

La question visant l'exclusion des enfants des familles réfractaires fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration. Celui-ci s'estime incompétent ; il estime que la décision appartient à l'Administration Municipale dûment informée par M. le Trésorier principal de la Ville de Lille.

e) Poursuite des travaux entrepris dans l'établissement

Une première tranche des travaux prévus en 1960 a été réalisée et le confort de la moitié des élèves séjournant à l'école a été grandement amélioré.

La mise en oeuvre de la seconde tranche de travaux est vivement souhaitable et la question sera soumise à M. l'Adjoint délégué aux Bâtiments communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 20.

Les membres du Conseil d'Administration entreprennent alors une visite détaillée des locaux et se séparent à 13 h 15.